



**CONSEIL COMMUNAL  
CORBEYRIER**

## Séance ordinaire du 21 mars 2024

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal  
N°13**

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

### **Ordre du Jour**

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.
4. Communications du bureau.
5. Préavis municipal 24-01 | Relatif à une demande de crédit de 88'359.- pour le remplacement des fenêtres et des portes du bâtiment communal et du hangar communal et forestier.
6. Préavis municipal 24-02 | Relatif au réajustement des indemnités des membres de la Municipalité avec effet rétroactif au 01.01.2024.
7. Préavis municipal 24-03 | Relatif à une demande de crédit de 178'730.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la route de Boveau et la réfection des places de parc du bâtiment des Dents-du-Midi.
8. Sondage zone 30km/h dans le centre du village.
9. Communications de la Municipalité.
10. Divers et propositions individuelles.

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 21 mars 2024 à la salle communale de Corbeyrier. **Le Président, Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité.

## 1. Appel.

L'appel nominatif fait constater la présence de 24 conseillers.

Excusés : Mme Sandra Charpié, M. Robin Pittet, M. Valentin Bournoud, M. P-Alain Bournoud.  
Démissionnaire : M. Thierry Talon

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour.

**M. Jean-Paul Henry Président** en donne lecture.

**Vote :** L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.

La lecture n'est pas demandée.

**Vote :** Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention

## 4. Communications du bureau

**M. Jean-Paul Henry président**, informe le conseil de la démission de **M. Thierry Talon**. Il convoquera pour le prochain conseil, le suppléant **M. Nathanaël Segui**.

**M. Jean-Paul Henry, président**, remercie **Mme Isabelle Bournoud** et les scrutatrices pour les votations du 3 mars 2024 qui se sont très bien déroulées.

**M. Jean-Paul Henry, président**, nous informe également des diverses discussions entre les parents et la Municipalité concernant le maintien de l'école de Corbeyrier. Il salue l'investissement de la Municipalité dans ce dossier primordial selon lui. Il se tient à disposition pour prendre la parole au nom des parents avec la direction des écoles ou les représentants de l'enseignement obligatoire cantonal si nécessaire en soutien et avec l'accord de la municipale en charge de ce dicastère.

**M. Jean-Paul Henry, président**, informe les conseillers que les séances de commissions doivent se dérouler dans le bâtiment communal et que les rapports doivent être rendus au plus tard 7 jours avant la séance de conseil.

## 5. Préavis municipal 24-01 | Relatif à une demande de crédit de 88'359.- pour le remplacement des fenêtres et des portes du bâtiment communal et du hangar communal et forestier.

### Discussion

**M. Stéphane Minder**, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil.

**M. Jean-Paul Henry président**, ouvre la discussion sur ce préavis car le rapport de la commission ne donne pas de recommandation, favorable ou défavorable sur le vote.

**M. Alexandre Melet**, demande quelles ont été les questions auxquelles la Municipalité n'a pas répondu.

**M. Norbert Charpié** répond que les questions portaient sur de nombreux points. Notamment, sur la porte d'entrée du bâtiment communal, sur les fenêtres des toilettes et de la chaufferie, ainsi que sur la pertinence de certains travaux. Est-ce que les employés communaux pourraient faire quelques-uns de ces travaux ?

**M. Norbert Charpié** regrette surtout la difficulté de discussion avec la Municipalité.

**Mme Monique Tschumi, syndique**, regrette le délai tardif de la demande de la commission. Elle informe que la porte d'entrée du bâtiment ne figure pas dans le devis et ne sera donc pas concernée par les travaux.

**Mme Monique Tschumi, syndique**, informe que la fenêtre de la chaufferie coûterait environ 400.- et que face au montant total de la facture, ce n'est pas conséquent.

**Mme Monique Tschumi, syndique**, répond également que les employés communaux ont bien assez de travail et que la Municipalité ne peut pas leur demander du travail en plus.

**M. Alexandre Melet**, demande l'état de la réserve après le prélèvement des 75'000.-

**Mme Monique Tschumi, syndique**, répond que la boursière communale a encouragé la Municipalité à utiliser cette réserve avant le changement du programme comptable et que cette réserve sera vide après ce prélèvement.

**M. Claude Mottier** demande pourquoi il faudrait remplacer les fenêtres du hangar forestier ?

**Mme Monique Tschumi, syndique**, répond qu'actuellement l'eau s'infiltra dans le hangar, c'est pourquoi il faut les changer.

**Mme Sandrine Chalet**, demande si un bilan énergétique a été effectué pour le bâtiment communal ?

**M. Christian Roubaty, municipal** répond que, vu la nécessité d'utiliser rapidement la réserve des 75'000.- le bilan énergétique demanderait trop de temps, car avec la nouvelle loi, il faudrait attendre au moins un an. Et que la priorité sera donnée au bâtiment de la Diligence qui est vraiment un gouffre énergétique.

**Mme Sandrine Chalet**, demande s'il y a une réserve pour les futurs travaux du bâtiment de la Diligence.

**M. Christian Roubaty, municipal** répond qu'avec ce nouveau programme comptable il n'y aura plus possibilité de faire des réserves et qu'il faudra mettre le montant au budget le moment venu.

**M. Vincent Hentsch**, demande s'il faut de toute façon faire des travaux plus tard, est-ce que les fenêtres pourront rester en place ?

**Mme Monique Tschumi, syndique**, répond que oui.

**Mme Daphné Perrin** demande comment seront financés les 13'359.- restants ?

**Mme Monique Tschumi, syndique** répond que c'est au budget et qu'un crédit ne sera pas nécessaire.

**Mme Daphné Perrin** demande pourquoi la Municipalité a choisi de travailler avec 2 artisans ?

**Mme Monique Tschumi, syndique** répond que les travaux du bâtiment communal seront faits par Benjamin Roduit qui a son entreprise à Corbeyrier et que son devis était le même que celui de l'autre artisan. Pour le hangar forestier, elle a choisi l'entreprise Schneider et Fils à Aigle car le devis était bien inférieur à celui de Benjamin Roduit.

## Décision

Vu le préavis municipal 24-01, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le **Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, avec 4 abstentions :**

- D'autoriser la Municipalité à remplacer les fenêtres et les portes du bâtiment communal et du hangar communal & forestier.
- D'accorder à la Municipalité un crédit de 88'359.- pour ces travaux.
- D'autoriser la Municipalité à prélever la réserve prévue à cet effet d'un montant de 75'000.-.
- De valider la proposition de la Municipalité de financer le solde soit 13'359.- par les postes budgétaires 2024 relatifs à ces deux bâtiments.

## 6. Préavis municipal 24-02 | Relatif au réajustement des indemnités des membres de la Municipalité avec effet rétroactif au 01.01.2024

### Discussion

**Mme Sandrine Chalet**, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil.

**M. Jean-Paul Henry, président**, ouvre la discussion sur ce préavis

**Mme Daphné Perrin**, demande pourquoi l'indexation automatique ne touche pas le conseil mais uniquement la Municipalité ?

**M. Jean-Paul Henry président** répond que ce serait aux conseillers de demander la modification et de voter au sein du conseil.

**Mme Sandrine Chalet** précise que les jetons de présence ne sont pas soumis à l'indexation.

**Mme Monique Tschumi syndique** informe qu'elle pense demander une augmentation pour le conseil pour la fin de la législature.

**M. Alexandre Melet** demande à combien se monte le montant total des revenus de la Municipalité ?

**Mme Monique Tschumi syndique**, répond que c'est environ 25'000.- par année pour toute la Municipalité.

**Mme Isabelle Bournoud** demande si le règlement communal devrait être changé et s'interroge sur la conformité de la méthode d'indexation avec le règlement du conseil ou la loi sur les communes.

**M Jean-Paul Henry président**, demande si le taux d'indexation pour les employés communaux est régi par le canton ? La réponse est oui

**M. Alexandre Melet** demande pourquoi c'est une commission ad-hoc qui a été formée et pourquoi ce n'est pas la commission de gestion et finance qui a étudié cette question.

**M Jean-Paul Henry, président** répond que c'est une décision de sa part et que la commission de gestion et finances sera fort sollicitée pour les comptes lors du conseil de juin prochain.

## Décision

Vu le préavis municipal 24-02, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le **Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, avec 3 abstentions :**

- D'autoriser la Municipalité à appliquer une indexation de 6.43% sur ses indemnités de traitement avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.
- Qu'une indexation automatique se fera chaque année, selon le coût de la vie, tel qu'octroyé au personnel communal depuis le 1er janvier 2025.

## 7. Préavis municipal 24-03 | Relatif à une demande de crédit de 178'730.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable sur la route de Boveau et la réfection des places de parc du bâtiment des Dents-du-Midi.

### Discussion

**M. Marc Tauxe**, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil.

**M. Jean-Paul Henry, président**, ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. Alexandre Melet** demande quel sera la marge du taux d'endettement de la commune après le prélèvement des 178'730.- ?

**M. Christian Roubaty, municipal** répond qu'il n'a pas le chiffre exact mais que nous sommes toujours dans le haut du plafond, et que ces travaux sont vraiment nécessaires car ces conduites ont déjà cassé à deux reprises.

**M. Jean-Paul Henry, président**, précise que la durée des amortissements ne figure plus dans les conclusions des préavis. Elle sera imposée dans le système comptable par la nature de l'objet à financer.

**M. Christian Roubaty municipal**, confirme que sur le préavis, il a mis, à titre informatif, une durée de 40 ans pour les travaux de route et que les réfections d'enrobé sont d'environ 20 ans. Ces valeurs seront imposées par le système comptable.

**Mme Daphné Perrin**, répond à Alexandre Melet que la marge au plafond d'endettement avait augmenté cette dernière année.

**M. Julien Suter**, demande si la prochaine fois, il serait possible d'envoyer les plans en couleurs et où commencent et finissent les travaux sur la route ?

**M. Christian Roubaty, municipal**, montre un plan détaillé des travaux au conseil et informe les membres du conseil qu'ils vont faire le maximum pour maintenir la circulation.

**M. Julien Suter**, demande si un tout-ménage sera envoyé à la population ?

**M. Christian Roubaty, municipal** répond que oui.

**M. Julien Suter** demande s'il y aura assez de places de parc pour les locataires du bâtiment des Dents-du-Midi ?

**M. Christian Roubaty, municipal** répond qu'il y a bien assez de places.

**Mme Sandrine Chalet** demande si les travaux seront finis pour le festival celtique prévu le 28 & 29 juin?

**M. Christian Roubaty, municipal**, répond que normalement oui car ce ne sont pas des travaux très longs. Mais s'il devait y avoir du retard, les travaux seraient interrompus pendant la période du festival.

## Décision

Vu le préavis municipal 24-03, où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, sans abstention :**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la route de Boveau (125m de conduite) et la réfection des places de parc devant le bâtiment des Dents du Midi pour un montant global de 178'730.- TTC.
- D'accepter le mode de financement proposé par la Municipalité, soit un prélèvement de 30'000.- sur le fond de réserve lié à l'eau et de financer le solde, soit 148'730.- moins la subvention, par un emprunt.

## 8. Sondage zone 30km/h dans le centre du village.

**M Jean-Paul Henry, président**, informe le conseil que c'est la Municipalité qui a demandé d'inscrire le sondage à l'ordre du jour du conseil avant d'éventuels démarches et préavis. Il soutient cette démarche de demande préalable en soulignant que le résultat ne sera pas contraignant pour la Municipalité et donne la parole à **M. Steve Dind, municipal**.

**M Steve Dind, municipal** montre au conseil un plan de la zone et nous informe que cette opération coûterait environ 18'000.-

En cas de sondage favorable, **M. Steve Dind municipal** demandera une rencontre avec la DGMR, dans le cas défavorable, il n'en fera rien.

**Mme Sandrine Chalet** demande s'il y a possibilité de modifier le plan de la DGMR ?

**M. Steve Dind, municipal** répond qu'une discussion est possible mais que les règles sont très strictes.

**M. Jean Ristori** évoque la responsabilité de chaque conducteur.

**M. François Métraux** demande pourquoi Vers-Cort n'apparaît pas sur le plan ?

**M. Steve Dind, municipal**, répond que cela pourrait se faire dans un deuxième temps.

**Mme Claire Emery**, précise qu'un groupe d'étude travaille depuis longtemps sur le problème de la sécurité à Vers-Cort et qu'effectivement il y a un risque pour les enfants et les promeneurs.

**Mme Daphné Perrin**, demande si ce serait possible de faire modifier le plan pour y faire figurer la route du centre du village et la traversée de Vers-Cort ?

**M. Claude Mottier**, insiste sur le fait que les petites routes n'ont pas besoin d'être à 30km/h car personne n'y roule aussi vite.

**Mme Sandrine Chalet**, demande s'il y aurait la possibilité de mettre des dos d'ânes ou des pots de fleurs ?

**M Steve Dind, municipal**, répond que c'est compliqué à cause du chasse-neige et que les pots de fleurs poseraient des soucis avec les camions.

**M. Philippe Nicolier**, remarque que le chemin du Bouillet est autorisé aux seuls riverains et qu'il n'y a pas besoin de le mettre à 30km/h.

**M. Thierry Richard**, demande s'il y aurait possibilité de mettre un feu qui passe au rouge si l'on roule trop vite ?

**M. Vincent Hentsch** insiste sur le mobilier urbain à Vers-Cort.

**M. Jean Ristori**, ne voit pas la nécessité du feu.

**M. Julien Suter** demande si un collaborateur de la DGMR pourrait venir sur place afin de voir les conditions dans le village ?

**Mme Isabelle Bournoud** pense que le plan n'est pas faux car nous devons pouvoir voir les panneaux depuis toutes les routes concernées.

**M. Sylvain Genillard** précise que c'est une zone 30km/h et non une route.

**M. Claude Mottier**, propose à la Municipalité de faire une demande pour mettre la zone 30km/h dès le départ du village jusqu'au chemin des Fours à Matthieu.

**M. Guy Bochud, municipal**, explique que c'est un projet de limitation générale à 30 km/h pour tout le village.

**Mme Sandrine Chalet**, propose de communiquer avec les chauffeurs des cars et camions afin de pouvoir mettre du mobilier urbain qui soit adéquat pour ces transports.

**Mme Daphné Perrin**, rebondit sur la remarque de M. Guy Bochud car tout le village n'est pas affiché sur le plan.

**M. Steve Dind, municipal**, répond que la DGMR a besoin de beaucoup de critères pour mettre en zone 30km/h et que certaines routes sont cantonales.

**Mme Léonore Melet**, explique que dans certains villages, quasiment toutes les routes sont en zone 30km/h.

**M. Steve Dind, municipal**, explique que nous sommes sur une route cantonale et non pas dans un quartier de villas.

**Mme Daphné Perrin**, précise que les faux trottoirs sont mis au budget. S'il y a les travaux dans la zone 30 km/h, est-ce que nous allons refaire les faux trottoirs ?

**Mme Monique Tschumi syndique**, précise que ce n'est qu'un sondage, qu'il faut voter pour ou contre une zone 30km/h et que les détails seront traités plus tard.

**Mme Sandrine Chalet** demande s'il serait possible de faire un comparatif entre une zone 30km/h et du mobilier urbain ?

**M. Steve Dind, municipal** fait remarquer que du mobilier urbain ne peut être installé que dans une zone 30km/h

**M. Thierry Richard** ne pense pas que ce mobilier soit réservé à une zone 30km/h

**M. Sylvain Genillard**, explique que toutes ces démarches sont très réglementées et que nous ne pouvons pas faire comme nous voulons.

#### **Vote :**

1 : Est-ce que vous souhaitez que la Municipalité envisage l'installation d'une zone 30km/h dans la commune : 19 personnes.

2 : Est-ce que vous souhaitez maintenir le statu quo pour les limitations de vitesse au sein de la commune : 0 personne.

3 : Est-ce que vous souhaitez que la Municipalité envisage l'installation de mobilier urbain dans le cadre de la réglementation de vitesse actuelle : 11 personnes.

4 : Absentions : 2 personnes.

## **9. Communications de la Municipalité**

**Mme Monique Tschumi syndique** informe le conseil sur le PaCom, il y a eu 24 oppositions et des séances de conciliation sont prévues fin avril.

**Mme Monique Tschumi syndique** nous informe sur le bâtiment de la Diligence. Le restaurateur doit de l'argent à la commune mais ils ont trouvé un compromis pour son départ avec peu d'espoir de récupérer les sommes dues.

La Municipalité essaie de trouver un repreneur pour le restaurant. Ils ont même envisagé de vendre ce bâtiment mais ils tiennent à ce restaurant.

**Mme Monique Tschumi, syndique** informe que la chapelle catholique sera vendue au propriétaire du Fort de Champillon pour un montant de 5'500.- afin d'en faire un lieu culturel.  
Elle nous informe également de la venue d'une nouvelle secrétaire municipale, **Mme Ingrid Coppex** qui donne entière satisfaction à la Municipalité.

**M. Guy Bochud, municipal** nous informe que le parc de la Gruyère viendra faire un inventaire des arbres remarquables selon une nouvelle loi entrée en vigueur, il demande aux éventuels propriétaires de terrains qui pourraient avoir certains de ces arbres de donner bon accueil à Mme Sidonie Nicole responsable de ces inventaires.

**M. Steve Dind, municipal**, informe le conseil que les travaux à la route des Ravires vont bientôt commencer.

**M. Christian Roubaty, municipal**, donne au conseil des informations sur l'avancée des travaux de la STEP AREA.

La Municipalité va effectuer des travaux afin de diminuer le bruit dans le bâtiment du dégrilleur. Ils vont également signer un DDP pour 27m2 que la STEP va acquérir sur ce bâtiment.

**Mme Monique Tschumi, syndique**, nous lit un mot de la part de **Mme Christine Christen, municipale** malheureusement absente, concernant l'école de Corbeyrier. Il y aurait éventuellement possibilité de faire monter des enfants d'Yvorne à l'école de Corbeyrier si nous trouvons une solution pour l'accueil de jour des enfants.

**M. Jean-Paul Henry, Président**, remercie la Municipalité pour ses communications détaillées.

## 10. Divers et propositions individuelles

**Mme Isabelle Bournoud**, demande comment on fait pour le défibrillateur, si la porte de l'église est fermée? Car c'est arrivé une fois.

**Mme Monique Tschumi, syndique**, répond qu'ils ont fait enlever le cylindre afin que la porte ne puisse plus se fermer.

**Mme Sandrine Chalet**, demande ce qu'il en est de la « déchèterie » clandestine au chemin du Bugnon ?

**Mme Monique Tschumi, syndique**, informe que les démarches sont en cours avec un délai pour le mois de juin.

**M. Jean-Louis Bugnion** informe le conseil que le restaurant de Luan va réouvrir au 1<sup>er</sup> mai. Il espère une fréquentation régulière.

**Mme Isabelle Bournoud** informe la Municipalité que le site de la commune n'est pas encore complètement fini (règlement du conseil).

Prochaines séances : le vendredi 21 juin 2024 à 19H

**M. Jean-Paul Henry Président** lève la séance à 22h24

**Pour le Conseil Communal de Corbeyrier**

Jean-Paul Henry  
Présidence



Morgane Lüthi  
Secrétariat

